



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2025

Question de M. Paulraj KANTHIA, déposée le 17.02.2025 « Un nouveau cèdre pour Lausanne : quelle prévention pour éviter d'autres pertes? »

Rappel

Le cèdre devant la Vaudoise Assurances, arbre emblématique de Lausanne, a été déraciné en décembre 2023. Sa replantation nécessite une concertation avec la Vaudoise Assurances et la Ville pourrait faciliter cette démarche. La Municipalité est interrogée sur ses intentions quant à la replantation, aux discussions avec les propriétaires et aux mesures de prévention des risques climatiques.

Le patrimoine arboré de Lausanne est une richesse précieuse qui participe à l'identité et à l'attractivité de notre ville. Parmi les arbres emblématiques de Lausanne, le cèdre situé devant le siège de la Vaudoise Assurances était particulièrement apprécié des Lausannois. Malheureusement, cet arbre majestueux a été déraciné lors des intempéries de décembre 2023.

Fig. 1 2 le siège du groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne - décembre 2023

Cet événement a suscité une vive émotion parmi la population et les habitantes et habitants du quartier, d'autant plus que ce cèdre était un symbole fort du patrimoine naturel lausannois. Toutefois, la parcelle concernée appartenant à un privé, il semble nécessaire de discuter avec l'institution afin d'envisager une replantation. La Ville pourrait jouer un rôle d'incitation ou de facilitateur pour assurer la présence continue de cet arbre emblématique dans ce quartier. En effet, ces arbres ont été plantés au milieu du XIXe siècle dans la campagne des Cèdres.

Au-delà de la perte paysagère, la question se pose de savoir quelles actions la Ville envisage pour compenser cette disparition et prévenir de futurs incidents similaires, en collaboration avec les acteurs privés concernés. En effet, il est essentiel de garantir la préservation et le renouvellement du patrimoine arboré de Lausanne, en tenant compte des effets du changement climatique et des conditions environnementales pouvant fragiliser certains arbres, appréciés des lausannoises et lausannois.



Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Ville de Lausanne envisage-t-elle la replantation d'un cèdre ou d'une essence équivalente sur le site de la Vaudoise Assurances, ou dans un autre espace approprié dans la campagne des Cèdres, en concertation avec les propriétaires ? Si oui, comment ?

Le cèdre de la Vaudoise correspond bien évidemment à la définition du patrimoine arboré au sens de la Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). En ce sens, il est protégé et doit être remplacé en cas d'atteinte ou de dégât. Une décision municipale a été adressée au propriétaire du cèdre en date du 7 février 2024, dans le but de formaliser l'autorisation « d'abattage » résultant de sa chute. Cette décision administrative est assortie d'une exigence de compensation.

D'importants travaux de rénovation du siège de la Vaudoise sont en cours. La direction de l'assureur a sollicité un délai supplémentaire pour réaliser la plantation compensatoire, au terme des travaux, tout en assurant vouloir remplacer ce cèdre par un arbre de même essence et de belle dimension. Il devrait l'être au même endroit, et ce durant l'hiver 2025-2026.

La Ville et son Service des parcs et domaines (SPADOM) restent en contact étroit avec la Vaudoise dans le cadre de cette plantation au vu du caractère exceptionnel du cèdre effondré.

Question 2 : Quelles mesures sont mises en place pour assurer un suivi et une prévention accrue des risques liés aux tempêtes, notamment concernant les arbres de grande envergure, en concertation avec les propriétaires privés ?

Le SPADOM procède à un contrôle bisannuel du patrimoine arboré sous sa gestion, partout où la sécurité du public doit être assurée. Ces contrôles sont suivis de soins et de mesures de conservation appropriés. Des contacts ont été pris avec l'ECA pour soutenir financièrement des mesures de sécurisation d'arbres situés à proximité des bâtiments. Le Fonds d'encouragement éléments naturels de l'ECA participe dès lors à la mise en place de mesures de prévention liées aux arbres (analyse de la dangerosité des arbres, actions sur les arbres dangereux). Par ailleurs, le Canton a mis en place des subventions destinées à des mesures spéciales de soins aux arbres remarquables, soit 100% des coûts de diagnostic (CHF 1'500.- maximum) et 50% des travaux d'entretien (haubanage, taille sécuritaire, amélioration du sol, etc.). Jusqu'ici, la Ville a sollicité le Canton pour les arbres éligibles, sur demande des propriétaires. De plus, par le biais de son Fonds compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés, la Ville soutient les mesures de conservation d'arbres de grande envergure n'entrant pas dans le cadre des dispositions mentionnées plus haut. Il est toutefois important de noter qu'en cas de tempête ou d'orage de grande ampleur, un arbre en pleine santé peut subir des dégâts.

Question 3 : La Municipalité prévoit-elle de renforcer sa stratégie de gestion du patrimoine arboré pour mieux anticiper et réagir aux aléas climatiques impactant les arbres emblématiques de la ville ?

La Ville de Lausanne n'a pas attendu la chute malheureuse du Cèdre pour adopter une stratégie du type évoqué. Par le biais de son Plan climat, la Ville met en place, à son échelle, des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans le cas du cèdre de la Vaudoise, ce sont des pluies continues, durant des mois, et ce en grandes quantités, qui ont conduit à la déstabilisation du sol et à la chute de l'arbre. Il s'agit d'un phénomène observé dans diverses situations. La plasticité du sol devient telle qu'il n'est plus en mesure d'assurer une cohésion suffisante autour du système racinaire. D'autres



événements tels que des vents violents peuvent aussi entraîner des conséquences dramatiques sur le patrimoine arboré, comme en témoigne la tempête survenue à la Chaux-de-Fonds le 24 juillet 2023. Face à de tels phénomènes hors du commun, les arbres, comme les infrastructures, restent vulnérables.

Cependant, les mesures décrites en réponse à la 2^{ème} question participent à la stratégie mise en place par la Municipalité. Par ailleurs, dans sa « Stratégie pour le patrimoine arboré et forestier » de 2018 et dans son « Objectif canopée » de 2021, la Municipalité a indiqué qu'elle veillait à développer une arborisation plus résiliente grâce à des espèces mieux à même de résister aux aléas climatiques actuels et futurs. De plus, l'arborisation mise en place, de façon générale et plus spécifiquement grâce aux fosses à impluvium, contribue à atténuer les conséquences des événements climatiques extrêmes comme le ruissellement en cas d'orage. Finalement, le SPADOM, en plus des fosses susmentionnées, met en œuvre d'autres mesures « ville éponge » pour adapter la ville aux changements climatiques.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Paulraj KANTHIA.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 30 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter